



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial N°9

21 janvier 2016

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 9 du 21 janvier 2016

SOMMAIRE

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

AUTRES

**DIRECTEUR RÉGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

Objet : Décision DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE UD 80 - CCRF 2016-01 Portant
subdélégation de signature de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord –Pas-de-Calais Picardie dans le cadre des
attributions et compétences de Monsieur Philippe DE MESTER, préfet de la Somme, à Monsieur Dominique
YDEE, Directeur de l'Unité Départementale de la Somme----- 1

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 9 du 21 janvier 2016

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

AUTRES

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD-PAS-DE-
CALAIS PICARDIE**

**Objet : Décision DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE UD 80 - CCRF
2016-01 Portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur
régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du
Nord –Pas-de-Calais Picardie dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur
Philippe DE MESTER, préfet de la Somme, à Monsieur Dominique YDEE, Directeur de l'Unité
Départementale de la Somme**

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET
DE L'EMPLOI DU NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Vu le Code de Commerce ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu le Code de l'Artisanat ;

Vu le Code de la Consommation ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

Vu la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 Décembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE sur l'emploi de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2016 portant délégation de signature générale à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'emploi de Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté ministériel du 25 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Dominique YDEE, Directeur du travail, responsable de l'unité territoriale de la Somme, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie ;

Vu l'arrêté du 6 février 2015 portant subdélégation de signature générale à Monsieur Dominique YDEE, responsable de l'unité territoriale de la Somme,

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Dominique YDEE, directeur du travail, Directeur de l'unité départementale de la Somme de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nord - Pas-de-Calais Picardie pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Nord – Pas -de- Calais Picardie dans les domaines relevant de la compétence du Préfet de la Somme en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral 18 janvier 2016 susvisé ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique YDEE, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er de la présente décision sera exercée par :

Madame CRETON Laetitia, directrice adjointe du travail,
Madame DEVILLERS Martine, directrice adjointe du travail,
Madame PIERRET Nadège, directrice adjointe du travail,
Monsieur BESSET Guillaume, inspecteur du travail,

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis MIQUEL, chef de service régional de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Nord - Pas-de-Calais Picardie dans les domaines relevant de la compétence du Préfet de la Somme et pour tous les actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle de service des instruments de mesures, ainsi que tous les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2016 susvisé ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, la subdélégation de signature prévue à l'article 3 de la présente décision sera exercée par :

-Monsieur Jean-Pierre GREVEZ, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
-Monsieur Jean-Jacques COUSIN, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
-Monsieur Jean-Michel MIROIR, ingénieur divisionnaire de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

Article 5 : Sont exclus de la présente subdélégation de signature :

les actes à portée réglementaire,
les arrêtés portant nomination des membres de commissions et comités régionaux,
les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous les arrêtés subséquents,
les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageants financièrement l'Etat,
les instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,
les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétences auprès des différentes juridictions.

Article 6 : L'arrêté du 6 février 2015 est abrogé.

Article 7 : Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais Picardie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Lille, le 20 janvier 2016

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'Emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie
Signé : Jean-François BÉNÉVISE

